

LES ACTEURS DU MANAGEMENT DE LA SECURITE

Formation MEMBRE DU CHSCT Etablissements de moins de 300 salariés Réf : AR0019

<p><u>OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES :</u> L.236-1, les membres CHSCT sont obligatoires dans toutes entreprises à partir de 50 salariés. R.236-22-1 et R.236-33, indiquent les temps à consacrer en formation selon l'effectif. R.236-22, concerne la rémunération minimum pour la formation des membres, fixée chaque année par arrêté.</p>	
<p><u>PUBLIC CONCERNE :</u> - Membres du CHSCT et délégués du personnel pour les établissements de plus de 50 salariés</p>	<p><u>PRE-REQUIS :</u> - Savoir parler et comprendre la langue française - Calcul, maîtrise des opérations de base</p>
<p><u>OBJECTIFS :</u> - Mener à bien les missions du CHSCT dans les établissements de moins de 300 salariés - Déceler et mesurer les risques professionnels - Analyser les conditions de travail.</p>	
<p><u>CONTENU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Accidents du travail, accidents de trajet, maladies professionnelles ✚ Aspects juridiques et réglementaires <ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsabilité pénale en cas d'accident ✓ Délits et peines ✓ Critères de la délégation de pouvoir ✓ Organisation judiciaire ✓ Le Code du travail ✓ Le Code de la Sécurité Sociale ✓ Les autres textes de référence ✚ Les moyens du CHSCT <ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires hors entreprise ✓ Informations ✓ Crédits d'heures ✓ Consultations ✓ Moyens en cas de danger grave et imminent ✓ Conditions de travail au sens large ✓ Programmes et bilans annuels 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les partenaires dans l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> ✓ Service de sécurité ✓ Groupes de travail ✓ Comité d'entreprise... ✚ Les partenaires de la prévention <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inspecteur du travail ✓ Contrôleur de la CARSAT ✓ INRS ✓ Services de médecine préventive ✓ ANACT ✚ L'analyse des risques <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définitions (dangers, risques, prévention, protection) ✓ L'analyse des risques a priori ✓ L'évolution des risques ✓ L'analyse des risques a posteriori ✓ Les accidents ✓ La méthode de « l'arbre des causes » ✚ Proposer des mesures de prévention
<p><u>STRATEGIE PEDAGOGIQUE :</u> Par l'apport d'expériences vécues, appuyées par des films, jeux pédagogiques et visites sur site, un spécialiste en Hygiène Sécurité et Environnement anime la formation à l'aide d'un vidéo projecteur : « moyen moderne et dynamique » permettant d'étudier des cas concrets en plus d'exercices pratiques. Lors de la formation, des études de situations réelles avec des propositions de solutions pourront être réalisées.</p>	
<p><u>MODALITES FORMATIONS :</u> Formation inter ou intra</p>	<p><u>NOMBRE STAGIAIRES :</u> - En intra maximum 9 personnes - En inter formation validée à partir de 5 personnes</p>
<p><u>SANCTION/DIPLOME</u> Attestation de fin de stage</p>	
<p><u>DUREE FORMATION :</u> 3 jours</p>	<p><u>RECYCLAGE :</u> Recyclage tous les 4 ans.</p>

